

De la Commune d'EMERCHICOURT  
Séance du 16 juin 2017

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 15  
Absents : 5  
Exclus : 0

L'an Deux Mil Dix-sept, le seize juin à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOUBERT Michel, Maire.

**Date de convocation :**

12 juin 2017

**Date d'affichage :**

12 juin 2017

**Etaient présents :**

Mesdames HOMMERIN Eliane – BIHANIC Thérèse-Marie et MENDELSKI Caty.  
Messieurs LOUBERT Michel – MIDAVAIN Jean-Marc – HERBIN Gérard –  
FERREZ Didier – ROUSSEL Régis – LEPRETRE Frédéric et MALAQUIN Alain.

**Absents excusés :**

Madame PIHET Véronique a donné pouvoir à M. FERREZ Didier.  
Madame SUM Michèle a donné pouvoir à M. MALAQUIN Alain.  
Monsieur GUERDIN Matthieu a donné pouvoir à M. LEPRETRE Frédéric.  
Monsieur GUSTIN Arnaud a donné pouvoir à Mme MENDELSKI Caty.  
Monsieur PITIOT Stéphane a donné pouvoir à M. LOUBERT Michel.

Monsieur Didier FERREZ a été désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2017/03/08**

**OBJET : Motion appelant le Département du Nord à se réengager auprès des associations de défense des victimes de l'amiante et de leurs familles**

Dans le Département du Nord, plusieurs associations (CAPER Thiant, ADVASUD, CAPRA Roubaix, ARDEVA, APDA, ALDEVA Sambre-Avesnois, ADEVA 59) interviennent quotidiennement auprès des victimes de l'amiante et de leurs familles.

Elles leur apportent une aide psychologique, les informent de leurs droits, les accompagnent dans la préparation des dossiers d'indemnisation et, si tant est que cela soit possible, essaient d'obtenir réparation de préjudices malheureusement inestimables.

Exerçant des missions d'intérêt public, ces associations sont principalement animées par des militants bénévoles, souvent anciens salariés de l'industrie utilisatrice de l'amiante. Leur financement repose essentiellement sur les cotisations de leurs adhérents et les subventions de quelques collectivités territoriales.

Le 16 octobre 2012, sur proposition de Michel LEFEBVRE, alors Vice-Président en charge de la Santé, le Conseil Général du Nord avait unanimement adopté une délibération affirmant le soutien du Département aux associations de défense des victimes de l'amiante et de leurs familles.

Par leur vote, l'ensemble des élu(e)s au Département toutes sensibilités politiques confondues, avaient alors décidé d'accorder un budget de 100 000 € destinés à aider les projets de ces associations en matière d'accès aux droits, de soutien psychologique auprès des malades et de leur entourage ou encore de communication.

Reconduit durant les années suivantes, l'engagement financier du Département a cependant été remis en cause à l'issue du changement de majorité intervenu en mars 2015.

Ainsi depuis lors, les demandes de subvention des associations de défense des victimes de l'amiante se voient-elles opposer des réponses défavorables, au motif que leurs projets ne répondent pas aux orientations du nouveau plan départemental santé bien-être du Département.

Le Conseil Municipal, réuni ce jour, à l'unanimité :

- Tient à réaffirmer son entière solidarité à l'égard des victimes de l'amiante et de leurs familles, touchées par ce grave problème de santé publique
- Exprime sa vive désapprobation quant au désengagement du Département en matière de financement des associations de défense des victimes de l'amiante et de leurs familles
- Appelle l'institution départementale à revoir sa position en la matière et de concourir ainsi à la pérennisation de ces structures associatives qui mènent un travail remarquable auprès de centaines de familles du Nord

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire,

Michel LOUBERT.